



Election Présidentielle – 21 Juillet 2015

DECLARATION PRELIMINAIRE Bujumbura, 27 Juillet 2015

Sommaire

La Mission d'Observation Electorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), conformément à la Résolution 2137 (2014) du Conseil de Sécurité, a pour mandat d'observer et de faire rapport sur le déroulement des élections au Burundi avant, pendant et après. La mission a été inaugurée le 1^{er} janvier 2015. Le 2 Juillet, MENUB a présenté ses conclusions préliminaires sur les élections législatives et communales. Les conclusions préliminaires ci-dessous se rapportent à l'élection présidentielle :

L'élection présidentielle qui a été reportée à deux reprises, a eu lieu le 21 juillet 2015, dans un climat de profonde méfiance entre les partis politiques. La décision du Président sortant de briguer un nouveau mandat a plongé le pays dans une crise politique et socio économique.

La décision de la Cour Constitutionnelle déclarant recevable la candidature du Président à un troisième mandat, n'a pas permis de résoudre le problème politique plus large de la limite des mandats présidentiels au Burundi et a eu pour effet d'exacerber la controverse, les manifestations et les tensions.

Les libertés d'expression, de réunion et d'association, conditions essentielles à l'exercice effectif du droit de vote, ont été sévèrement entravées. Les violences, bien que moins intenses par rapport à la période précédant les élections du 29 Juin ont toutefois, marqué de façon regrettable ce processus.

Les différents efforts visant à promouvoir le dialogue, y compris la récente initiative de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sous la direction du Président ougandais Yoweri Museveni n'ont pas été concluants. De même, les parties concernées ne sont pas parvenues à un consensus sur le calendrier électoral.

Néanmoins, à l'échelle nationale, les Burundais se sont rendus dans les bureaux de vote dans le calme, dans la plupart des cas.

Sur les huit candidats à la présidence, quatre avaient déclaré qu'ils se retiraient de la course. Cependant, leurs noms sont restés sur les bulletins de vote le jour du scrutin.

La liberté de la presse a fait l'objet de sévères restrictions. Les médias privés et indépendants dont les installations avaient été détruites lors de la tentative de coup d'état, n'ont pas été autorisés à reprendre leurs activités en dépit des appels adressés aux autorités sur le plan national et international. Les médias publics n'ont pas assuré une couverture équilibrée aux candidats en compétition.

La *Commission Electorale Nationale Indépendante* (CENI) a procédé de manière adéquate aux opérations logistiques pour l'élection présidentielle. Le déroulement du vote dans les bureaux observés a largement suivi les procédures établies.

La centralisation des résultats dans les centres communaux et provinciaux observés a été effectuée rapidement, quoique de manière désorganisée.

A la lumière des observations mentionnées ci-dessus, MENUB a conclu que, même si le jour du scrutin était paisible et les opérations conduites d'une manière adéquate, l'environnement général n'était pas propice au déroulement d'un processus électoral libre, crédible et inclusif.

Conformément à la Résolution 2137 du Conseil de sécurité des Nations unies, MENUB continuera d'observer les suites de l'élection présidentielle, de même que les autres étapes du processus électoral. La MENUB tient à rappeler l'appel lancé par le Secrétaire Général demandant l'arrêt de toutes formes de violence, le respect des droits de l'homme ainsi que la reprise du dialogue.

Conclusions Préliminaires

Contexte général

Après deux reports successifs et en raison de la persistance de l'impasse politique, l'élection présidentielle au Burundi s'est tenue le 21 Juillet. Durant les semaines et les mois qui ont précédé l'élection, une controverse née autour de la candidature du Président Nkurunziza a détérioré l'environnement politique et électoral du pays. Bien avant son investiture par le parti au pouvoir, le *Conseil National de Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie* (CNDD-FDD), plusieurs partenaires nationaux et internationaux avaient exhorté le Gouvernement à s'assurer que la paix et la stabilité soient préservées et que les acquis des Accords de Paix d'Arusha soient sauvegardés.

Certaines organisations de la société civile, une partie de l'opposition politique et certains membres du CNDD-FDD avaient critiqué la volonté du Président sortant de briguer un autre mandat, considérant qu'une telle candidature violerait les Accords d'Arusha et la Constitution. Préalablement à la nomination du Président sortant par le congrès de son parti, le 25 Avril, plusieurs leaders de l'opposition avaient prévenu qu'une telle décision pourrait plonger le pays dans le chaos. Dès l'annonce par le Congrès du CNDD-FDD de son investiture, des manifestations contre le troisième mandat ont éclaté à Bujumbura, créant un environnement électoral tendu et violent qui a culminé avec une tentative de coup d'état le 13 Mai.

Par la suite, le gouvernement a initié un dialogue en vue de rechercher une solution aux questions litigieuses soulevées. Les parties prenantes au dialogue ont sollicité les bons offices de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. L'Envoyé Spécial a été rejoint dans cette mission par le Représentant Spécial de l'Union Africaine pour la Région des Grands Lacs (UA), le Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), les représentants du Secrétariat Exécutif de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA) ainsi que les membres du panel des éminentes personnalités de la CEA, et du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Durant les mois de mai et juin, cette équipe conjointe de facilitation internationale a travaillé avec les parties prenantes en vue d'aboutir à un consensus sur des questions critiques. A ces efforts se sont ajoutées d'autres initiatives notamment trois sommets de la CEA et un sommet de l'UA. Après la rupture du dialogue précédent les élections du 29 Juin, les Nations Unies ont maintenu leur engagement dans la facilitation à travers la présence du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA). Toutefois, ces efforts sont demeurés infructueux et les parties n'ont pu s'entendre sur les modalités de la création d'un environnement électoral consensuel.

Le 6 Juillet, la CEA a convoqué un sommet d'urgence à Dar Es Salam en Tanzanie, pour discuter de l'impasse politique et a nommé le Président ougandais Yoweri Museveni pour faciliter le dialogue. Dans leur déclaration, les Chefs d'état ont appelé au report de l'élection présidentielle du 15 au 30 Juillet afin "de permettre aux facilitateurs de

conduire le dialogue". Le 9 Juillet, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine a endossé les conclusions de la CEA. Le jour suivant, un décret présidentiel a annoncé le report du scrutin du 15 au 21 juin 2015.

Le 14 Juillet, le Président Museveni a convié tous les représentants des partis politiques et la société civile à la première réunion de mise œuvre de la déclaration des Chefs d'état du 6 juillet, à Bujumbura. A l'ouverture de cette réunion, le facilitateur a indiqué aux participants que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du dialogue déjà entrepris, seraient discutées. Par la suite, le dialogue s'est poursuivi sous la conduite du Ministre ougandais de la Défense. Les participants sont parvenus à un accord sur le déploiement des observateurs militaires et de droits de l'homme de l'Union Africaine pour superviser le désarmement des groupes armés. Le dialogue a été reporté *sine die* le 19 Juillet après que le gouvernement ait suspendu sa participation aux travaux. Deux jours avant la suspension *sine die* du dialogue, quatre sur huit des candidats déclarés à l'élection présidentielle (Jean Minani, Domitien Ndayizeye, Sylvestre Ntibantunganya et Agathon Rwasa) ont annoncé publiquement leur retrait de la course. Toutefois, leurs noms sont restés sur les bulletins de vote le jour du scrutin, la CENI indiquant qu'aucun candidat n'avait formellement retiré sa candidature conformément à la loi.

Entre temps, le 9 Juillet, le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme a exprimé ses préoccupations au Conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'escalade de la violence à caractère politique. La rumeur d'une rébellion armée en gestation à l'étranger a amplifié le climat de peur et le sentiment que le Burundi était sur la voie de violences plus graves. Le 22 Juillet, l'UA a commencé le déploiement de ses observateurs militaires et des droits de l'homme pour surveiller le désarmement des groupes armés, conformément aux recommandations de son Sommet du 13 Juin.

Cadre légal

S'agissant des modalités de l'élection et la durée du mandat du Président de la République, il faut rappeler que celles-ci sont définies aux articles 96 et 302 de la Constitution de 2005, 89 et 91 du code électoral de 2014. Les articles 96 de la Constitution et 89 du code électoral prévoient que le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. L'élection présidentielle a lieu selon un système à deux tours : au cas où aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un deuxième tour est organisé dans les 15 jours qui suivent entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Le 28 Avril, 14 sénateurs ont saisi la Cour Constitutionnelle en interprétation des articles 96 et 302 de la Constitution, dans le cadre de la polémique sur la recevabilité d'une candidature du Président en exercice. Le 5 mai, la Cour a reconnu la constitutionnalité de la candidature du Président sortant. Elle a souligné «*l'esprit du législateur au moment de la rédaction de la Constitution*» et «*la volonté du législateur Burundais reflétée dans les textes ayant inspiré la Constitution*». Tout en reconnaissant l'ambiguïté de l'article 302, la Cour a décidé que sa nature particulière ne pouvait pas empêcher la candidature du Président sortant à une deuxième élection au suffrage universel direct.

La décision de la cour Constitutionnelle a suscité plus de controverses. A la veille du verdict, le vice-président de la Cour s'est enfui du pays, dénonçant des pressions énormes et des menaces de mort proférées par de hauts responsables gouvernementaux pour statuer en faveur de la constitutionnalité de cette candidature. Plusieurs partis politiques et organisations de la société civile opposés au troisième mandat ont remis en cause l'indépendance de la Cour en mettant en avant les modalités de nomination de ses membres et en soutenant que les juges pouvaient être facilement influencés par le président en exercice. Les partis politiques de l'opposition comme Sahwanya Frodebu et MSD ont également soutenu que cette décision de la Cour était nulle en raison de l'absence de signature du vice-président de la Cour. Le Président Nkurunziza a quant à lui, salué cette décision comme une voie de sortie de l'impasse, en ajoutant que c'était la dernière fois qu'il se représentait à l'élection présidentielle. A la suite de cet arrêt, la CENI a déclaré qu'elle n'avait pas compétence pour se prononcer sur la légitimité de la candidature du président sortant. Elle a procédé à une vérification administrative des documents présentés pour la candidature.

Le long débat sur l'éligibilité du Président sortant et la profonde crise qui s'en est suivie ont mis en évidence le caractère éminemment politique de la limite des mandats présidentiels au Burundi.

Administration Electorale

Les préparatifs logistiques et administratifs de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour l'élection présidentielle étaient adéquats et ont été achevés dans les délais. La CENI a été en mesure de se préparer pour l'élection présidentielle alors même que simultanément, elle finalisait la compilation des résultats des élections législatives et communales et réglait les contentieux au niveau communal et provincial.

Pour l'élection présidentielle, tout le matériel électoral a été livré dans les délais par les commissions électorales communales (CECI) aux centres de vote. La formation des agents de BV a eu lieu le même jour dans plusieurs localités. Les observateurs de MENUB ont évalué les sessions de formation suivies comme étant pour la plupart inadéquates. A l'instar des élections législatives et communales, les activités d'éducation de l'électorat par la CENI sont demeurées très limitées. Pendant la campagne présidentielle, la *Radio Télévision Nationale du Burundi* (RTNB), diffusait des spots quotidiens aux heures des grandes écoutes.

Les dernières phases des élections législatives et communales ont considérablement empiété sur les préparatifs de l'élection présidentielle. Les CECI et les CEPI ont eu des difficultés à trouver un équilibre entre les priorités contradictoires et cela a affecté la centralisation des résultats des municipales et législatives. Les observateurs de MENUB ont constaté un manque de transparence durant la centralisation des résultats, notamment en raison d'une formation insuffisante ainsi que d'une déficience dans le remplissage des procès-verbaux. La CENI a expliqué que ces insuffisances étaient la conséquence du retrait à la dernière minute du personnel des bureaux de vote et leur remplacement séance tenante le jour du scrutin par des membres de BV non préalablement formés.

Dépôt de candidature pour l'élection présidentielle

La période de dépôt de candidatures pour l'élection présidentielle a débuté le 30 avril et s'est achevée le 9 mai. De façon globale, cette étape du processus a été inclusive. Aucune candidature de l'opposition n'a été rejetée en dépit des craintes de certains leaders. La CENI a reçu huit dossiers de candidatures y compris celui du Président Pierre Nkurunziza. Les autres candidats étaient Agathon Rwasa de la liste (d'indépendant *Abibenga Amizero 'Abarundi*), Gérard Nduwayo (UPRONA), Jacques Bigirimana (FNL), Jean de Dieu Mutabazi (COPA), Jean Minani (FRODEBU-Nyakuri) et les anciens Chefs d'Etat, Domitien Ndayizeye (RANAC) et Sylvestre Ntibantuganya (indépendant/IJAMBO). Toutes ces candidatures ont été entérinées par la CENI le 9 mai.

L'environnement de la campagne électorale

La campagne présidentielle a commencé le 25 juin et s'est poursuivie jusqu'au 18 juillet en raison d'un report du scrutin au 21 juillet. A cet égard, il faut noter que le début de la campagne présidentielle a empiété de trois jours sur la période de silence marquant la fin de la campagne pour les élections législatives et communales du 29 juin. La poursuite de la campagne présidentielle pendant le temps de réflexion pour les élections législatives et communales a créé une certaine confusion entre les deux scrutins et distrait les électeurs du moment de quiétude qu'impose la période légale de silence .

En comparaison avec les élections législatives et communales, MENUB a observé une réduction des activités électorales et un manque d'enthousiasme de la population. A quelques exceptions près, les partis d'opposition n'ont organisé que quelques rassemblements modestes ainsi que des visites « porte à porte ». Les stratégies de campagne ont vraisemblablement souffert de restrictions croissantes à la liberté de réunion, du manque de moyens financiers, de la fatigue des militants après une longue campagne pour les élections communales et législatives, des reports successifs des dates du scrutin ainsi que la violence continue à Bujumbura. De plus, le boycott des communales et des législatives par l'opposition a certainement été un facteur important dans la baisse d'intensité d'une campagne électorale devenue plus discrète. MENUB a constaté que seul le CNDD-FDD a battu campagne à travers l'ensemble du pays alors que le FNL, l'UPRONA et la coalition COPA se sont limités à certaines régions.

Le candidat du CNDD-FDD a mené campagne dans les provinces de Cankuzo, Karusi, Ruyigi, Cibitoke, Bubanza, Makamba et Bujumbura Rurale. Le thème de campagne du CNDD-FDD a porté sur le développement, la santé et l'éducation. Le candidat du FNL a mené campagne dans la province de Cibitoke invitant ses militants à participer massivement à l'élection présidentielle.

Concernant l'utilisation des moyens de l'Etat, MENUB a noté l'usage de véhicules de l'Etat lors des rassemblements du CNDD-FDD à Makamba, Ngozi, Ntahangwa commune, Kabezi, Nyabiraba, Mutimbuzi, Bujumbura Rural et Bujumbura Mairie.

Les médias

La liberté de la presse est demeurée très limitée. Les médias privés et indépendants détruits lors de la tentative de coup d'état n'ont pu reprendre leurs activités en dépit des plaidoyers tant au niveau national qu'international, auprès du gouvernement du Burundi. L'absence des principaux médias privés et indépendants associée à l'exode de plusieurs journalistes influents a affecté la campagne présidentielle en limitant l'accès des électeurs à des sources variées d'information. L'appauvrissement de ces sources a aussi amplifié la diffusion de rumeurs provoquant une certaine psychose au sein de la population. Les activités des organisations de couverture des médias burundais telles l'Observatoire de la Presse au Burundi (OPB), l'Association Burundaise de la Radio (ABR) et l'Association Burundaise des Journalistes (ABJ), ont été paralysées et la plupart de leurs représentants ont dû quitter le pays pour cause de harcèlement et d'intimidation.

Depuis le 10 juin, des journalistes en exil au Rwanda ont mis sur pied une radio Internet dénommée *Inzamba* pour diffuser leurs opinions sur la situation politique au Burundi et parler de sujets divers concernant le pays. Toutefois, cette initiative ne semble pas avoir eu un impact significatif dans la sphère des médias durant la campagne présidentielle.

La *Radio Télévision Nationale du Burundi* (RTNB), a continué à dominer la sphère médiatique. Le Conseil National de la Communication (CNC) a mis en place des règles qui allouaient des plages horaires aux candidats à la fois à la radio et à la télévision de la RTNB conformément au code électoral et au code de conduite des médias et des journalistes qui visaient à offrir un accès équitable et juste sur les réseaux publics. La RTNB a respecté son engagement en offrant un accès gratuit à des plages de diffusion de vingt minutes à tous les candidats. Entre le 15 et le 17 juillet, les candidats à la présidentielle se sont vus accorder des périodes de 20 minutes pour diffuser leur programme électoral en Kirundi. Seulement trois des candidats, Gérard Nduwayo (UPRONA), Jean de Dieu Mutabazi (COPA) et Pierre Nkurunziza (CNDD-FDD) par l'entremise de son porte-parole, se sont prévalus de cette offre. Ces candidats ont en outre bénéficié d'espaces gratuits dans deux journaux d'État, *Le Renouveau du Burundi* et *Ubumwe*.

Le diffuseur public RNTB a manqué à ses obligations d'assurer une couverture équilibrée des activités de l'ensemble des candidats comme l'avait constaté MENUUB à travers son observation des médias. Le Président candidat en exercice a bénéficié d'une couverture médiatique disproportionnée en comparaison avec les autres candidats à la présidentielle.

Questions de droits humains

Pendant toute la durée du processus électoral, la liberté d'opinion et d'expression, la circulation de l'information, la liberté de mouvement, d'association, de rassemblement pacifique ont été entravées par des restrictions importantes imposées par des administrations publiques, ce qui s'est traduit par un rétrécissement conséquent de l'environnement démocratique.

Durant les derniers mois, le Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HDCH) a enquêté et constitué des dossiers sur plus de 300 cas d'arrestations arbitraires et de détention de manifestants, de défenseurs des droits humains, d'opposants politiques et de journalistes y compris de nombreux cas de tortures et de violation de droits humains commis au cours du processus électoral. Ces actes de violence ont contribué à l'exode de nombreux burundais vers les pays voisins. Au 21 juillet, le Haut-Commissaire des Nations-Unies aux Réfugiés (HCR) a annoncé que le nombre de réfugiés burundais dans la région avait atteint le chiffre de 172,562 personnes.

La participation des femmes

Aucune femme n'a présenté sa candidature à l'élection présidentielle bien que la loi électorale burundaise soit plutôt progressiste en ce qui concerne la promotion de la participation féminine.

Durant la campagne présidentielle, les leaders féminins et les intervenantes politiques se sont vues accorder un accès limité et une très faible visibilité dans les médias d'État. Le 9 juillet, une émission spéciale sur les élections, commanditée par *Search for Common Ground* a été diffusée par la radio nationale. Des femmes de différentes organisations locales ainsi que des leaders politiques locaux ont pu discuter des activités d'éducation civique et électorales dirigées vers les électrices tout en lançant un appel pour des élections paisibles.

Le 20 juillet, le Forum des femmes a émis un communiqué de presse plaidant pour que tous les burundais et en particulier les femmes aillent voter à l'élection présidentielle, en les incitant à voter pour un candidat défendant un programme appuyant la promotion de la femme, tout en déplorant le peu de sièges occupés par des femmes lors des élections antérieures.

Les autres organisations d'observation électorale

Après le Sommet d'urgence des Chefs d'État de la CAE, celui-ci a déployé une délégation d'une trentaine de personnes pour observer les préparatifs pré-électorales ainsi que le jour du scrutin présidentiel. La délégation de la CAE s'est déployée dans 15 provinces avec neuf équipes. MENUB a rencontré leurs chefs de mission afin de discuter de la planification et des méthodologies utilisées avant et après le jour de l'élection.

Le scrutin, le dépouillement et la compilation des résultats

Le jour des élections, MENUB a déployé 21 équipes dans les 18 provinces du Burundi, couvrant 67 communes sur 119. Les observateurs de MENUB étaient présents dans 249 bureaux de vote lors de l'ouverture puis durant le vote. Ils ont signalé que l'environnement est resté calme et sans incident partout dans le pays. Les observateurs ont confirmé que les Burundais se sont rendus aux urnes. Ils ont aussi noté un niveau de participation plus faible que lors des élections législatives et communales.

La plupart des bureaux de vote visités ont ouvert à l'heure. Les quelques retards d'ouverture étaient dûs à l'arrivée tardive des membres des bureaux de vote, au nombre insuffisant de membres des bureaux de vote présents ou à des cas d'incompétence des membres du bureau de vote. Dans environ 60% des bureaux de

vote visités, des noms d'électeurs ont été ajoutés à la liste supplémentaire fournie. Dans les bureaux de vote observés, le vote a été généralement bien organisé et géré efficacement. Tout le matériel essentiel était présent et les procédures de vote ont été globalement respectées. Toutefois, les procédures de vérification de l'encre indélébile pour empêcher le vote en double n'ont pas été correctement suivies dans la majorité des bureaux de vote observés et dans de nombreux cas, les électeurs étaient autorisés à voter uniquement avec la carte d'électeur sans autre document d'identification.

S'agissant de la représentation des partis en compétition, les observateurs de MENUUB ont noté que les représentants du CNDD / FDD étaient présents dans presque tous les bureaux de vote visités. Ceux de l'UPRONA se placent en deuxième au titre de cette présence. Les mandataires des partis qui ont boycotté l'élection présidentielle n'ont pas été vus. Des groupes d'observateurs nationaux, considérés comme proches du parti au pouvoir, étaient présents dans environ 50% des bureaux de vote visités. Les groupes les plus nombreux constatés par MENUUB étaient l'*Action Burundaise Pour l'Afrique (ABA)*, l'*Association pour une jeunesse africaine Progressiste (AJAP)*, l'*Collectif des Organisations pour le Développement Intégré (CODIP)*, l'*Association d'Assistance aux Jeunes Vulnérables pour le Développement (JVD)*, l'*Observatoire National des Elections et des Organisations pour le progrès (ONELOP)*, le *ministère Africain Pour la Compassion au Burundi (MAC)*, et l'*Union des Eglises Chrétiennes du Burundi*.

Les activités de dépouillement des votes observées par MENUUB ont eu lieu rapidement et de manière plus organisée qu'aux élections du 29 Juin. La centralisation des résultats au niveau des CECI et des CEPI a été menée durant la nuit du scrutin et aux premières heures de la journée du 22 juillet. En raison des restrictions de sécurité, les observateurs de MENUUB n'ont pas été en mesure de suivre toutes les étapes du processus de centralisation des résultats aux CECI et aux CEPI durant la nuit. MENUUB a observé que les feuilles de dépouillement provenant des bureaux de vote ont été reçues ouvertes au niveau des CECIS à Muramvya, Gisozi, Rumonge, Ruyigi, Songa, Mukaza, Ntahanwga, Gihosa, Bubanza. Les observateurs de MENUUB n'ont pas toujours été en mesure de suivre les compilations des résultats dans les communes en raison des informations contradictoires au niveau des CECI et des instructions verbales de dernière minute de la CENI. MENUUB poursuit son analyse des résultats ainsi que du contentieux post électoral.

La Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUUB) a été inaugurée le 1er Janvier 2015 conformément à la Résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité par laquelle le Conseil a pris note de la demande du Gouvernement du Burundi et a mandaté la MENUUB pour observer et faire rapport avant, pendant et après les élections de 2015 au Secrétaire Général. Depuis janvier, la MENUUB a rencontré les représentants du gouvernement, les leaders des partis politiques, les autorités religieuses et les représentants des médias et la société civile pour recueillir des informations sur tous les aspects du processus. La MENUUB met en application la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections de 2005. Conformément à son mandat, la MENUUB continuera à observer les développements post électoraux, les recours et contentieux éventuels, ainsi que les autres scrutins inscrits à l'agenda de 2015. La MENUUB remercie le Gouvernement du Burundi, la CENI et les autres institutions burundaises, les partis politiques et la société civile ainsi que le peuple Burundais pour leur coopération et leur assistance dans le cadre de cette observation.

Une version électronique de cette déclaration préliminaire est disponible à l'adresse suivante <http://menuub.unmissions.org>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Vladimir Monteiro, Porte-parole/Chargé d'information publique de la MENUUB, Tel. +257 76115744 / 71236118, email: monteiro6@un.org

MENUUB - Mission d'Observation Electorale des Nations Unies au Burundi
Chaussée d'Uvira PO 6899, Bujumbura, Burundi